

MULTILATÉRALISME

LE GRAND DÉTRICOTAC

LE SYSTÈME MULTILATÉRAL MIS EN PLACE APRÈS 1945 EST MIS À MAL PAR LES COUPES BUDGÉTAIRES DONT, AU PREMIER RANG, CELLES DÉCIDÉES PAR L'ADMINISTRATION TRUMP. **LA GENÈVE INTERNATIONALE EST PARTICULIÈREMENT TOUCHÉE.**

Dossier réalisé par Anton Vos et Vincent Monnet



AGE



La majorité des dessins illustrant ce dossier ont été fournis par Cartooning for Peace. Cette association française de loi 1901, reconnue d'intérêt général, a été créée en 2006 à l'initiative de Kofi Annan, Prix Nobel de la paix et ancien secrétaire général des Nations unies, et du dessinateur de presse Plantu. Aujourd'hui présidé par le dessinateur français Kak, Cartooning for Peace est un réseau international de dessinateurs et dessinatrices engagés à promouvoir, par le langage universel du dessin de presse, la liberté d'expression, les droits de l'homme et le respect mutuel entre des populations de différentes cultures ou croyances.

www.cartooningforpeace.org

ORDRE LIBÉRAL

LES EFFILOCHEURS DU MULTILATÉRALISME

CRÉATEURS ET PRINCIPAUX PROMOTEURS DE L'ORDRE LIBÉRAL INTERNATIONAL ACTUEL, LES ÉTATS-UNIS SE RETIRENT DE LA PLUPART DE LEURS ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX. **L'ONDE DE CHOC TRAVERSE TOUT LE SYSTÈME MULTILATÉRAL ET, EN PARTICULIER, GENÈVE.** L'ANALYSE DE NICOLAS LEVRAT, PROFESSEUR AU GLOBAL STUDIES INSTITUTE.



Nicolas Levrat

Professeur au Global Studies Institute (GSI) et rapporteur spécial de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur les minorités

Formation: Il obtient sa licence à la Faculté de droit en 1986, suivie d'un diplôme d'études supérieures puis d'une thèse en droit en 1992.

Parcours: Après quelques années en tant que chargé de cours et maître d'enseignement et de recherche, il est nommé professeur à la Faculté de droit en 2001. Il prend la direction de l'Institut européen de l'UNIGE en 2007 puis du Global Studies Institute entre 2012 et 2024. Depuis le 1^{er} novembre 2023, il est aussi élu rapporteur spécial de l'ONU sur les minorités.

Dès les premiers jours de la seconde administration de Donald Trump, le multilatéralisme a pris cher. Très cher. En quelques semaines, le 47^e président des États-Unis a coupé le financement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (Usaid), retiré son pays de l'Organisation mondiale de la santé, interdit toute future implication dans le Conseil des droits de l'homme de l'ONU (une instance dont il n'est qu'observateur) et gelé ses contributions à plusieurs autres agences de l'ONU telles que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), quitté l'Accord de Paris sur le climat, menacé le monde entier jusqu'à la dernière île perdue de l'océan Pacifique d'instaurer des taxes à l'importation phénoménale en violation des règles de l'OMC... Ce tombereau de vociférations intimidantes et de décisions concrètes semble à même, en peu de temps, de détricoter 80 ans d'un travail patient (certes pas toujours fructueux) visant à faire collaborer les nations du globe dans le but d'assurer aux générations futures la paix, la prospérité et une planète viable.

Le multilatéralisme, justement, Nicolas Levrat le connaît bien. Il l'étudie et l'enseigne en tant que professeur à l'Institut d'études globales et, en parallèle, le pratique sur le terrain, depuis le 1^{er} novembre 2023, en tant que rapporteur spécial de l'Organisation des Nations unies (ONU) sur les minorités, un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Deux postes qu'il concilie en toute transparence – c'est d'ailleurs l'Université de Genève qui finance le temps consacré à son activité au sein de l'ONU.

Campus: Qu'est-ce que le multilatéralisme?

Nicolas Levrat: Ce mot désigne un système organisé de manière horizontale et qui comprend une multiplicité d'acteurs. Dans le cadre de l'Organisation des Nations unies (ONU), la plus grande et la plus importante arène du multilatéralisme, ces acteurs sont les États souverains qui

ont tous le même poids lors des prises de décision, comme l'exige la Charte des Nations unies. Le système est organisé par des superstructures qui sont les différentes organisations internationales dont un grand nombre ont leur siège à Genève. Le but est que les États coopèrent dans ces instances afin que tous en tirent un bénéfice, que ce soit dans le domaine de la paix, de l'environnement ou de la santé, entre autres nombreux sujets. Historiquement, l'idée a été lancée et portée par les États-Unis d'Amérique. Ils sont les créateurs de ce système qu'on appelle aussi l'ordre libéral international. C'est pourquoi il est difficile de comprendre leur comportement actuel, qui tend à détruire ce qui leur a largement profité jusqu'à aujourd'hui. L'actuel président états-unien semble en effet penser que les relations internationales représentent un jeu à somme nulle dans lequel, si quelqu'un gagne quelque chose, cela implique forcément que quelqu'un d'autre y perd. Et comme les États-Unis constituent, de loin, le pays contributeur financier le plus important du système...

Est-ce que les coups portés actuellement au multilatéralisme sont inédits?

Les États-Unis en général, pas seulement Donald Trump, ont toujours eu une relation paradoxale vis-à-vis du système qu'ils ont eux-mêmes appelé de leurs voeux. Il existe ainsi de nombreux traités internationaux contraignants que les États-Unis n'ont jamais ratifiés: la Convention sur le droit de la mer, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines... Ce pays a développé un discours sur une société internationale basée sur les règles, mais pas sur le droit. Si on remonte au début de l'histoire du multilatéralisme moderne, les États-Unis n'ont, curieusement, jamais adhéré à la Société des Nations (SdN), qui a pourtant été créée au sortir de la Première Guerre mondiale et installée à Genève – en même temps que l'Organisation internationale du travail – par la volonté de



AMORIM (BRESIL) CARTOONING FOR PEACE

Woodrow Wilson, le président américain de l'époque. Cela dit, la SdN est un échec puisque la Deuxième Guerre mondiale éclate à peine vingt ans plus tard. À la suite de celle-ci est fondée l'ONU et, cette fois, les États-Unis acceptent d'y participer – surtout parce qu'ils reçoivent un droit de veto (qui n'existe pas au sein de la SdN) sur les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU, à l'instar des quatre autres membres permanents de cet organe suprême (Union soviétique, Royaume-Uni, France et Chine).

Dès lors, le multilatéralisme est sur les rails...

Pas exactement. La Guerre froide, qui oppose les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique ainsi que leurs alliés, est une période très peu favorable au multilatéralisme. Il faut attendre la chute du mur de Berlin, en 1989, pour lui donner un second souffle. C'est à ce moment que le système se met à fonctionner mieux que jamais auparavant. Et cet enthousiasme se matérialise notamment par la création à Genève d'une nouvelle entité, l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Celle-ci ne fait pas partie de l'ONU mais elle a une histoire qui éclaire bien les déboires du multilatéralisme.

Comment cela?

En 1993, l'OMC va chapeauter, comme prévu de longue date, le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), un accord multilatéral conclu en 1947 comprenant des règles pour le commerce international mais dont

le cadre institutionnel (une Organisation internationale du commerce) avait échoué à voir le jour en 1948. La nouvelle organisation internationale devait être un formidable forum de négociations visant à compléter cette œuvre. Mais celles-ci n'ont jamais abouti. Le cycle de Doha, commencé en 2001 et portant sur l'agriculture et sur l'amélioration de l'accès aux marchés des pays riches pour les produits agricoles des pays en développement, n'est toujours pas conclu. C'est donc, après vingt-quatre ans, un échec. Le seul mécanisme de l'OMC qui fonctionne bien, c'est celui du règlement des différends, basé à Genève. Malheureusement, depuis 2018, sous le premier mandat de Donald Trump, les États-Unis d'Amérique décident de ne plus approuver la nomination d'aucun nouveau membre de l'Organe d'appel de l'OMC par lequel passent quasiment toutes les demandes d'arbitrage. Comme le mandat de ces membres (au nombre de sept) ne dure que quatre ans, il n'y a plus personne en poste aujourd'hui et la procédure est grippée. L'OMC, symbole du renouveau du multilatéralisme, est ainsi la première à avoir été tuée par les États-Unis. Joe Biden, président démocrate de 2020 à 2024, n'a rien fait pour corriger le tir. Mais il faut préciser que cela fait déjà quinze ans que tous les grands États cherchent à signer des accords commerciaux bilatéraux au mépris de l'article premier du GATT (qui existe toujours), qui stipule que si un État octroie des concessions tarifaires à un autre État, tous les autres membres du GATT doivent en bénéficier.

Donald Trump ne fait donc qu'accélérer le déclin du multilatéralisme?

Je crois que l'histoire gardera 2003 comme point de bascule marquant le déclin du multilatéralisme tel qu'on le connaît. C'est cette année-là que Colin Powell, secrétaire d'État américain, ment délibérément devant le Conseil de sécurité en prétendant que l'Irak possède des armes de destruction massive. Et, bien que les États-Unis n'obtiennent pas l'autorisation de l'ONU pour intervenir en Irak, ils y vont quand même. En agissant ainsi, George W. Bush piétine un des éléments fondamentaux du système multilatéral. L'impression que cela donne, c'est que pour la première puissance du monde, le multilatéralisme n'a de valeur que quand ça l'arrange. Il se trouve que c'est également à ce moment que Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU de l'époque, fait progresser l'idée de «la responsabilité de protéger» selon laquelle, si l'on constate une violation gravissime des droits fondamentaux de la population d'un pays, il est permis de lancer une «intervention d'humanité». Cette disposition, autorisée selon une interprétation progressiste de la Charte des Nations unies, est activée en 2011 en Libye, en plein milieu des printemps arabes. La Russie et la Chine renoncent à mettre leur veto à une intervention visant à sauver les populations à condition, avertissent-elles, de ne pas provoquer un changement de régime. On connaît la suite. Mouammar Kadhafi, dirigeant déchu de la Libye, est liquidé dans des circonstances qui restent troubles mais dans lesquelles les Russes et les Chinois voient la main des pays occidentaux. Résultat, ces deux pays refusent, quelques mois plus tard, d'autoriser une autre intervention, en Syrie cette fois. Pourtant, la situation y était tout aussi terrible qu'en Libye, voire pire.

Quel bilan tirez-vous du multilatéralisme?

Le multilatéralisme n'a pas rempli ses objectifs. Aujourd'hui, plus de 120 conflits armés sont en cours dans le monde. Le Conseil de sécurité est dysfonctionnel et, selon les conflits, la réponse internationale suit une logique de deux poids, deux mesures, en tout cas aux yeux des pays du Sud. On le voit actuellement avec une mobilisation importante en faveur de l'Ukraine – ce qui est normal – mais un abandon total du terrain dans le Soudan du Sud, où le bilan humain est pourtant incroyablement lourd. Pour couronner le tout, le dirigeant du pays qui a le plus contribué à mettre ce système sur pied s'est mis à tout casser autour de lui.

Que font les Européens face au démantèlement du multilatéralisme?

J'ai l'impression qu'ils sont comme des lapins tétonisés dans les phares de la voiture. Le problème, c'est que le choc risque d'être brutal. Quant aux Russes, en envahissant l'Ukraine, ils se sont assis sur le système. Étonnamment, le seul pays qui affirme vouloir défendre le multilatéralisme, c'est la Chine.

La Chine, championne du multilatéralisme?

C'est ce que j'observe dans le cadre de mon activité à l'ONU. Et ce, bien que la question des minorités, qui relève précisément de mon mandat, soit problématique en Chine, en particulier en ce qui concerne les Ouïgours et les Tibétains. Mais la mission chinoise – et même le gouvernement – est ouverte à la discussion sur ces thèmes, du moins avec moi. Et ce que je comprends, c'est que la Chine veut se positionner comme État pivot d'un nouveau

LE CENTRE DU MONDE

La Genève internationale représente un acteur économique important. Les autorités politiques tentent de minimiser les dégâts occasionnés par les coupes budgétaires.

La Genève internationale: Le canton de Genève abrite 40 organisations internationales (OI), héberge les délégations de 183 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ainsi que 476 organisations non gouvernementales (ONG).

Le secteur représente plus de 36 500 emplois (fonctionnaires internationaux, diplomates et représentants de la société civile) et son impact sur le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 4 milliards de francs par an. Genève accueille plus de 4 000 visites par année de chefs d'État et de gouvernements, ministres et autres dignitaires. Plus de 6 000 conférences par an y sont organisées et suivies par environ 581 000 délégués du monde entier (en ligne et en présentiel).



La crise budgétaire: La Genève internationale est touchée de plein fouet par le gel de l'aide internationale, en particulier celle venue des États-Unis, et par des coupes budgétaires. À cela s'ajoute une concurrence croissante entre États pour accueillir les organisations internationales. Face à ces défis, les autorités genevoises n'écartent pas

le risque d'un démantèlement complet de la Genève internationale.

Relayée par la presse, une estimation non officielle évoque 2 000 suppressions de postes dans les agences onusiennes basées à Genève. Le secrétariat à l'ONU pourrait subir une réduction de 20% de ses effectifs (1 000 personnes). L'Organisation internationale pour les migrations a annoncé le licenciement de 200 personnes. L'Organisation mondiale de la santé pourrait supprimer plusieurs centaines de postes. Plus de 100 employés locaux du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés pourraient être licenciés. Le nombre d'employés d'ONU sida va passer de 127 à 19. Gavi, l'Alliance du vaccin, supprimerait 155 emplois. L'agence

«POUR COURONNER LE TOUT, LE DIRIGEANT DU PAYS QUI A LE PLUS CONTRIBUÉ À METTRE CE SYSTÈME SUR PIED S'EST MIS À TOUT CASSER AUTOUR DE LUI.»

système multilatéral. Elle a notamment l'ambition de faire de Hong Kong un nouveau hub du multilatéralisme. Elle vient d'ailleurs de créer l'Organisation internationale des médiations (OIM). Cette nouvelle structure multilatérale qui a vu le jour le 30 mai dernier propose de régler les différends internationaux et se veut une alternative à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, créée en 1899 pour faciliter le règlement pacifique des différends internationaux.

L'idée est de régler les conflits par la médiation?

Les Chinois affirment en effet que la médiation remplace l'arbitrage ou les décisions judiciaires. On voit que deux logiques s'affrontent. L'État de droit, que l'Occident promeut, implique qu'il existe des règles que l'on doit respecter et que, quand un conflit survient sur le respect de ces règles, on demande à des arbitres de trancher. La médiation, elle, consiste à trouver une solution en discutant, quitte à écarter les règles qui sont en place si l'on estime avoir trouvé une meilleure solution. C'est une conception du droit antagoniste à la nôtre mais dont on trouve des racines dans l'histoire de la Chine. Les modèles qui ont dominé les relations internationales ces deux derniers siècles sont occidentaux, mais peut-être qu'il existe d'autres façons de faire.

La Chine est-elle à l'origine d'autres initiatives multilatérales?

À la fin des années 2000, la Chine émet le désir d'accroître sa participation au Fonds monétaire international (FMI) afin de disposer d'un pouvoir décisionnel plus en adéquation avec son poids démographique et économique. Les

États-Unis s'y opposent. La Chine fonde alors la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) afin de concurrencer le FMI. Les pays occidentaux refusent d'y adhérer, sous la pression des États-Unis. Mais quelques jours avant la date limite pour signer le traité fondateur, la plupart d'entre eux se lancent quand même – à l'exception des États-Unis. La BAII compte désormais 86 États membres.

Peut-on faire confiance à une dictature pour orchestrer la pacification du monde?

Je ne suis pas naïf. Quand le bloc communiste s'est effondré en 1989, la même année, Pékin faisait face aux manifestants sur la place Tian'anmen. Là où le Parti communiste de l'Union soviétique a laissé filer, son homologue chinois a décidé de sacrifier ses futures élites en massacrant des dizaines de milliers de personnes (on ne sait toujours pas exactement combien), afin de garder le pouvoir. On connaît aussi leur politique brutale d'oppression



des Nations unies pour le commerce et le développement envisage de supprimer 70 postes. Etc.

Soutien des autorités genevoises:
Le Grand Conseil genevois a voté le 14 février 2025 la «loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux organisations non

gouvernementales à Genève touchées par le gel de l'aide». Il s'agit, en pratique, d'un soutien financier à fonds perdu de 10 millions de francs pour les ONG de la Genève internationale fragilisées par les coupes de l'aide américaine. Cette mesure limitée à trois mois vise à couvrir une partie de leurs charges salariales. Le référendum lancé par l'extrême droite n'ayant pas récolté assez de signatures, le crédit a été libéré le 25 avril 2025. Le Conseil municipal de la Ville de Genève a emboîté le pas à son homologue cantonal en acceptant le 13 mars d'octroyer une aide aux ONG de 2 millions de francs.

Par ailleurs, le Grand Conseil genevois a très largement accepté le 20 juin une subvention de 25 millions de francs destinée à la Fondation pour



l'adaptation de la Genève internationale (FAGI), qui est opérationnelle depuis juillet. La Fondation Wilsdorf mettra la même somme à disposition de cette structure. Dirigée par l'ancienne magistrate Martine Brunschwig Graf, cette organisation vise à aider les

organisations internationales à passer ce mauvais cap en soutenant la réorganisation des activités internationales face aux restrictions budgétaires et en préservant l'attractivité de Genève comme centre diplomatique mondial.

Soutien du Conseil fédéral: Le 20 juin également, le Conseil fédéral, qui contribue déjà via le Département fédéral des affaires étrangères à la Genève internationale à hauteur de 2 milliards de francs sur les quatre dernières années, a alloué 269 millions de francs supplémentaires pour la période de 2026-2029. À cette somme s'ajoutera un montant de 52 millions de francs alloués à fonds perdu par le Canton de Genève. Le Parlement doit encore donner son aval.

sur les minorités. Mais en même temps, je remarque que les diplomates chinois veulent donner l'impression d'être responsables. Et il faut se rendre à l'évidence. Actuellement, à Genève, la mission permanente des États-Unis n'a plus d'ambassadeur. La personne la plus haut gradée est une conseillère. Cela signifie que les États-Unis ne veulent plus jouer un rôle important dans le système onusien et que, surtout, Genève n'a plus, pour eux, aucune espèce d'importance. Et là où les États-Unis laissent du vide, la Chine a souvent tendance à occuper l'espace.

Est-ce qu'on peut encore «réparer» le multilatéralisme?

Il existe des projets de réforme, ce n'est pas un secret, et on assistera sans doute à une reconfiguration du système ou à l'émergence d'un autre. Certains proposent de regrouper l'ONU et toutes ses agences en quatre grandes organisations. Genève pourrait en conserver une tandis que les autres déménageraient à l'étranger.

Quelles sont les chances de Genève dans ce grand chamboulement?

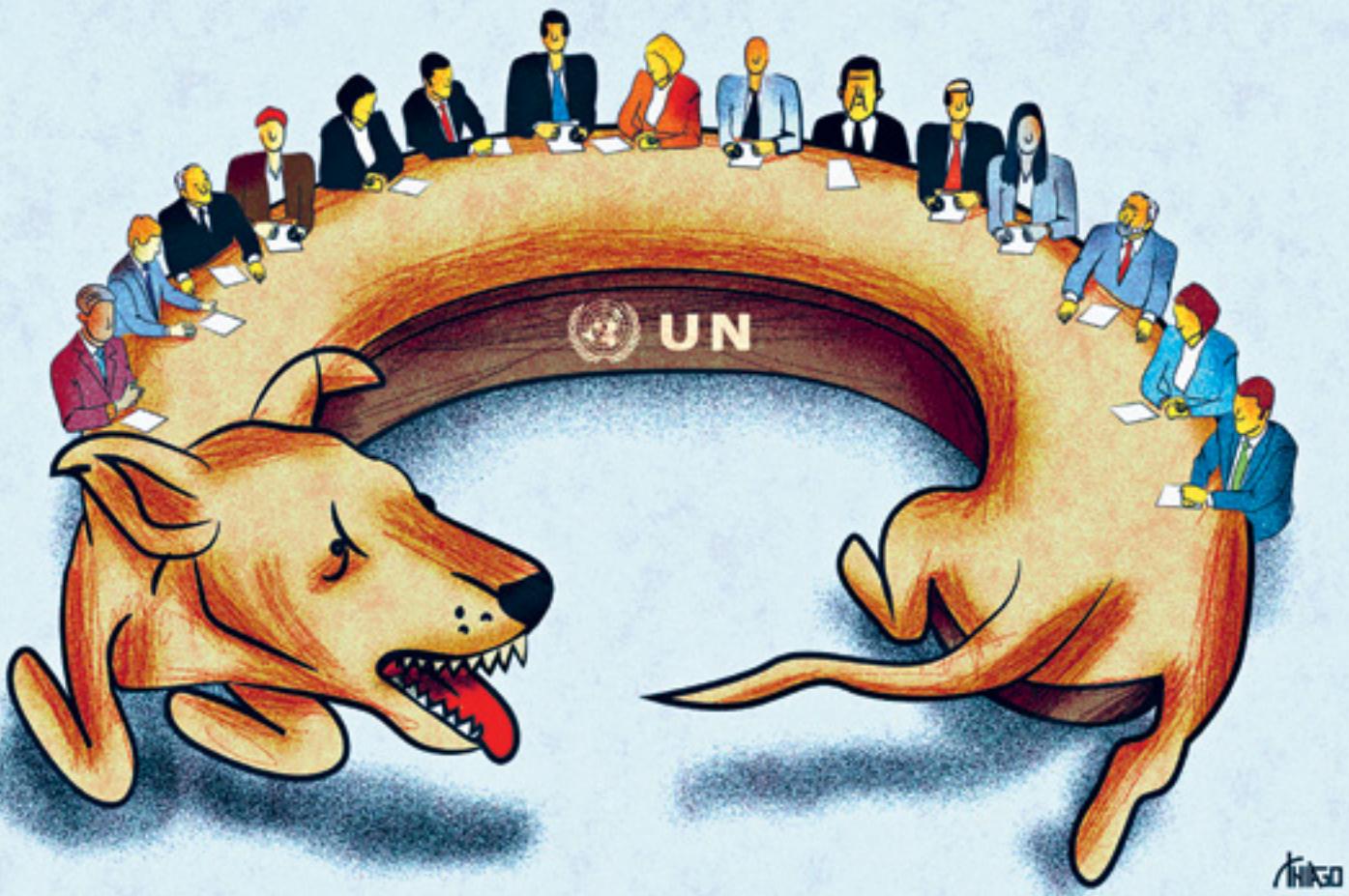
A propos de la place genevoise, les diplomates étrangers affirment «évaluer la situation». La Cité de Calvin a toujours eu des concurrents, comme la Norvège en matière de médiation. Elle en a désormais de nouveaux avec des pays comme le Qatar et Hong Kong. Mais Genève conserve de sérieux avantages. D'abord, elle se trouve dans un pays neutre. C'est un atout, comparé au siège de l'ONU installé à New York, où de nombreux acteurs du système multilatéral rencontrent régulièrement des problèmes d'accès à cause des lois américaines sur l'immigration. Ensuite, Genève est de petite taille et la concentration des organisations internationales y est élevée. Ici, on se croise et on peut se parler facilement. On peut passer de l'Assemblée générale de l'OMS à une réunion du Conseil des droits de l'homme, puis rejoindre une séance de travail à l'Organisation de la météorologie en moins de temps qu'il ne

«LES CONSÉQUENCES POUR GENÈVE SERONT IMPORTANTES. ET CELLES POUR LE MONDE AUSSI. LE MULTILATÉRALISME TEL QU'ON LE CONNAÎT EST EN TRAIN DE MOURIR.»

faut pour le dire. Genève dispose dans un tout petit espace de tous les décideurs et les négociateurs nécessaires dans une multitude de domaines souvent interconnectés. Les secrétaires et directeurs généraux des différentes agences se rencontrent une fois par mois. Je pense que cette configuration est irremplaçable. Et elle sera perdue si l'on redistribue les agences dans différents pays. Certes, on peut désormais se parler à tout moment grâce aux technologies de la communication. Mais il ne s'agirait alors plus de multilatéralisme à proprement parler; ce serait plutôt un système de gouvernance globale.

Que risque Genève sur le court terme?

Il faut préciser que les États-Unis ont de toute façon un retard chronique de paiement de leur contribution à l'ONU de deux ans et demi. L'ONU souffre donc d'une crise de liquidité depuis longtemps. Celle-ci s'est désormais transformée en vraie crise budgétaire. Les États-Unis sont – ou étaient – les plus gros contributeurs de la plupart des organisations internationales. Entre les contributions obligatoires et les contributions volontaires, leur part varie de 20 à 45%. Avec le tarissement de cette manne, des postes sont supprimés, les contrats temporaires ne sont pas renouvelés et l'on n'engage plus personne. De nombreux employés des organisations internationales sont également délocalisés dans d'autres centres de l'ONU, situés à Vienne, Budapest, mais aussi à Bangkok, à Addis-Abeba, bref, là où la vie est beaucoup moins chère qu'à Genève. On estime qu'entre 15 000 et 20 000 postes disparaîtront cette année à Genève. Et je ne parle là que des emplois directs. Cette communauté d'expatriés consomme depuis des décennies dans la région, fréquente des restaurants ou des pubs, envoie ses enfants dans les écoles internationales; les hôtels hébergent fonctionnaires internationaux, experts et diplomates de passage, etc. Les conséquences pour Genève seront importantes. Et celles pour le monde aussi. Le multilatéralisme tel qu'on le connaît est en train de mourir.



LE GRAND BAZAR DU FORUM DES MINORITÉS

Professeur au Global Studies Institute (GSI), Nicolas Levrat a été nommé rapporteur spécial de l'ONU sur les minorités. Précisions.

En quoi consiste votre travail?
Mon mandat consiste à promouvoir la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, adoptée en 1992 par l'Assemblée générale de l'ONU. Pour y parvenir, je dispose de quatre moyens d'action.

Lesquels?

Premièrement, quand je constate des violations des droits de l'homme dans mon domaine particulier, celui des minorités, je dois écrire au gouvernement de l'État concerné. Beaucoup de pays ont des problèmes avec des minorités. La Chine, l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, la Russie, l'Ukraine, la Syrie pour ne prendre que quelques exemples, mais aussi la France, l'Allemagne et

même la Suisse. Deuxièmement, mon équipe et moi-même devons effectuer deux visites par an (limitées à une à cause des réductions budgétaires) dans des pays de notre choix et rédiger à l'intention du Conseil des droits de l'homme un rapport sur la situation des minorités sur le terrain. Cette année, par exemple, ma destination est l'Irak [voyage annulé au dernier moment à cause du déclenchement de la guerre entre Israël et l'Iran, ndlr].

Troisièmement, on doit présenter chaque année au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale de l'ONU un rapport thématique dans lequel on développe les éléments liés au mandat qui nous est confié.

Et quatrièmement?

Depuis 2007, le rapporteur spécial sur les minorités organise le Forum des Nations unies sur les questions relatives aux minorités, qui se tient à Genève chaque année en automne. Et c'est un grand bazar.

C'est-à-dire?

N'importe quelle ONG de n'importe quel pays peut y prendre la parole. Les conditions d'accès sont très larges. Il n'est pas nécessaire d'être une ONG enregistrée auprès du Conseil économique et social, comme dans les autres événements à l'ONU. La seule limitation est de ne pas être inscrit sur la liste récapitulative qui recense toutes les personnes et entités faisant l'objet de mesures imposées par le Conseil de sécurité (et non par les États ou Interpol) dans le cadre de sanctions liées au terrorisme. Concrètement, comme le temps et l'espace sont comptés, nous élaborons une liste qui mélange équitablement États et ONG. Chacun dispose de deux minutes de parole, montre en main. En 2024, nous avons reçu 750 participants. Ma fonction consiste à «guider» tout ce petit monde. Je dois évidemment beaucoup parlementer avec les États qui protestent contre la présence

d'ONG qu'ils considèrent comme hors-la-loi. La sécurité de l'ONU est présente, armée, et elle doit parfois séparer physiquement des gens qui s'empoignent. Des mots interdits dans certains pays sont prononcés à la face de leurs représentants. Bref, l'ambiance est très politique et très chahutée.

Où est-ce que cela se passe?

Cela se déroule au Palais des Nations. En plus du Forum, il y a aussi ce qu'on appelle les *side events* qui offrent la possibilité aux ONG qui n'ont pas l'occasion de s'exprimer de présenter la cause qu'elles défendent pendant une heure. Comme on n'aura pas beaucoup de place à l'ONU cette année en raison de travaux de rénovation, je cherche une salle en ville – pourquoi pas à l'Université, d'ailleurs? Ce serait l'occasion de rendre plus vivant cet événement très peu connu du grand public.

OMS

LA SANTÉ PUBLIQUE GLOBALE, TOUCHÉE MAIS PAS COULÉE

LE DÉPART DES ÉTATS-UNIS DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ INFILIGE
UN COUP SÉRIEUX À LA SANTÉ PUBLIQUE GLOBALE, MAIS NE L'EMPÊCHERA PAS
 DE CONTINUER À ENGRANGER DES SUCCÈS.



**Antoine
Flahault**

Professeur et directeur de l'Institut de santé globale de la Faculté de médecine

Formation: Après une formation médicale à Paris Descartes en 1988, il obtient son doctorat en biomathématiques à l'Université de Paris VII - Denis Diderot en 1992.

Parcours: Dès 2002, il poursuit une carrière de professeur en santé publique en France. Il collabore notamment avec l'OMS pour la mise en place de FluNet, le système mondial de surveillance de la grippe et, en 2006, constitue une cellule interdisciplinaire de coordination des recherches sur le virus du chikungunya. Il est nommé professeur à la Faculté de médecine de l'UNIGE en 2014 où il fonde et dirige l'Institut de santé globale.

L'une des premières choses que Donald Trump a faite le 20 janvier 2025 en entamant son deuxième mandat de président des États-Unis, c'est de signer un décret retirant son pays de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Celui qui suggérait avec légèreté en 2020 de s'administrer de l'eau de Javel pour se protéger du coronavirus justifie sa décision par la «mauvaise gestion par l'organisation de la pandémie de Covid-19 survenue à Wuhan, en Chine, et d'autres crises sanitaires mondiales, de son incapacité à adopter les réformes urgentes nécessaires et de son incapacité à faire preuve d'indépendance vis-à-vis de l'influence politique inappropriée des États membres de l'OMS». Moins d'un mois plus tard, il place à la tête du Département de la santé et des services sociaux des États-Unis Robert F. Kennedy Jr, notoirement connu pour ses positions antivaccins. Le neveu de «JFK» a ainsi laissé entendre qu'il n'y aurait pas de lien entre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le sida tout comme il a annoncé, entre autres considérations conspirationnistes, vouloir «mettre fin à ce crime» que sont les *chemtrails*. Bref, la santé publique vient d'encaisser deux uppercuts successifs (en plus de quelques autres crochets indirects) de la part du pays qui a le plus contribué au développement de ce secteur, un des rares qui a pu enregistrer des succès significatifs dans le multilatéralisme tout au long des XX^e et XXI^e siècles. Ce dernier est-il désormais KO?

Pas pour Antoine Flahault, professeur et directeur de l'Institut de santé globale (Faculté de médecine) bientôt à la retraite, dont la leçon d'honneur du 23 septembre prochain s'intitule précisément «Santé globale: les utopies inachevées du multilatéralisme». Loin d'être au tapis, le multilatéralisme dans le domaine de la santé publique est toujours debout et bien vaillant. La preuve en est, selon lui, l'Accord de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies qui a été approuvé en mai à Genève par les 192 pays de l'Assemblée mondiale de la

santé – moins les États-Unis et l'Argentine. Ce texte, très attendu, permet d'améliorer la prévention, la surveillance et la réponse du monde à une éventuelle future pandémie. Il est destiné à améliorer la situation par rapport à celle qui a prévalu lors du Covid-19. Principale cible des critiques concernant la gestion de ce dernier épisode, la Chine en a, elle aussi, approuvé le contenu. Ce dernier doit encore être ratifié par 60 États avant d'entrer en vigueur, mais il représente d'ores et déjà un succès sanitaire majeur.

Le même budget que les HUG «Certes, la contribution américaine à l'OMS (les parts fixe et volontaire confondues) correspond à elle seule à 20% du budget de cet institut – le deuxième donateur le plus important étant la Fondation Bill et Melinda Gates (12,7%), admet Antoine Flahault. Mais ce budget n'est que de 2,5 milliards de francs, c'est-à-dire du même ordre de grandeur que celui des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). En d'autres termes, n'importe quel pays de l'OCDE pourrait compenser cette perte s'il le souhaitait.»

Aucun d'entre eux ne l'a proposé à l'heure actuelle. Seule la Chine a annoncé son intention de soutenir l'OMS à la suite du retrait des États-Unis, sans que l'on sache à quelle hauteur.

Ce qui va faire très mal, par contre, estime le professeur, c'est la disparition de l'influence des États-Unis sur la santé globale et en particulier sur le domaine de l'expertise. L'OMS a en effet mis en place un vaste réseau de ce qu'elle appelle les «centres collaborateurs», dont une dizaine se trouvent d'ailleurs à l'Université et au sein des HUG. Il s'agit de groupes scientifiques auxquels l'OMS octroie une certification qui reconnaît leur excellence dans des domaines importants pour la santé. Au total, on en compte plus de 800, distribués dans plus de 80 pays, y compris dans ceux à revenus moyens ou faibles. Ils fournissent à l'OMS un réseau d'excellence académique de très grande qualité et soutiennent ses nombreux programmes de santé publique au niveau régional, national et mondial.

LE GENEVA HEALTH FORUM, THINK TANK DE LA SANTÉ GLOBALE

Il existe peu de conférences internationales sur la santé globale. La plus ancienne et la plus importante est la Prince Mahidol Conference, qui se tient à Bangkok chaque année. Elle est suivie, en taille, par le Consortium of Universities for Global Health et par le World Health Summit de

Berlin. Juste après arrive le Geneva Health Forum (GHF), créé en 2006. Dirigée par Éric Comte, adjoint scientifique à l'Institut de santé globale, cette réunion internationale présente la particularité de bénéficier d'un réseau de plus de 350 partenaires, publics et privés, installés à Genève: l'OMS, le Comité

international de la Croix-Rouge, le Fonds mondial, Gavi, Médecins sans frontières, la faîtière internationale des industriels du médicament, la Fédération internationale des hôpitaux... Organisé en marge de l'Assemblée mondiale de la santé au mois de mai, ce rendez-vous permet

des échanges qui se sont révélés très fructueux. Comme à cette période de l'année, toutes les forces académiques de la santé globale convergent, elles aussi, vers Genève, le GHF héberge depuis quelques années la réunion de la Coalition globale des doyens des écoles et des instituts de santé publique.

Avec ses célèbres Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), ses NIH (National Institutes of Health) de renommée mondiale et ses nombreuses universités publiques, les États-Unis ont de tout temps été un très gros pourvoyeur de cette expertise. «L'OMS ne pourra désormais plus s'appuyer sur ces institutions», précise Antoine Flahault. *Les Centres collaborateurs étasuniens ont même reçu comme consigne de cesser de communiquer avec l'OMS.*»

Le problème dépasse largement la seule agence onusienne installée à Genève. Donald Trump opère en effet un désengagement général des programmes internationaux impliqués dans la santé publique. En plus de quitter l'OMS, il a coupé les fonds de l'Usaid (Agence des États-Unis pour le développement international) et s'est retiré du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ainsi que de Gavi (Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation). En tout, les États-Unis effacent 38% de leur budget alloué en 2025 à l'aide au développement officiel (ODA). Et comme ils représentent à eux seuls plus de 40% de la contribution mondiale, leur retrait se traduit par des chiffres considérables.

En outre, les États-Unis ne sont pas les seuls à réaliser des coupes budgétaires dans ce domaine. Le Royaume-Uni a décidé de réduire de 40% sa contribution à l'ODA, la France de 35%, etc.

«Il est vrai que l'aide mondiale avait été artificiellement gonflée à cause du Covid-19 et que de nombreux programmes se sont arrêtés avec la fin de la pandémie, à l'instar de Covax, qui visait à aider la distribution de vaccins dans les pays à faible niveau de revenu, admet Antoine Flahault. Cela a provoqué une correction significative dont on mesure actuellement les effets. On aurait pu en profiter et continuer à investir dans l'aide au développement. Je constate que l'on préfère se réarmer.»

Répercussions mondiales À cause du coup d'arrêt décidé par Donald Trump dans la santé globale, certains

CE QUI VA FAIRE TRÈS MAL, C'EST LA DISPARITION DE L'INFLUENCE DES ÉTATS-UNIS SUR LA SANTÉ GLOBALE ET EN PARTICULIER SUR LE DOMAINE DE L'EXPERTISE.

experts estiment que le nombre de cas de paludisme va repartir à la hausse et tuer des millions de personnes dont plus de 200 000 enfants de moins de 5 ans. On pourrait également observer une résurgence de la polio, de la lèpre, du VIH et du choléra. Dans les pays les plus pauvres, en Afrique subsaharienne, il n'y aura simplement plus personne dans les dispensaires pour distribuer et administrer les médicaments. Ces États ne pourront pas investir l'argent que cela nécessite.

Pour ne prendre qu'un exemple, Pepfar (President's Emergency Plan for AIDS Relief), lancé en 2003 par le président républicain George W. Bush, est le programme de lutte contre le sida le plus important qui ait jamais été mis sur pied. Les États-Unis y ont investi plus de 110 milliards de dollars, permettant ainsi de sauver plus de 25 millions de vies dans le monde, améliorant par là même de manière significative la santé publique sur leur propre territoire. Pepfar est actuellement en sursis à cause des coupes budgétaires ordonnées par l'administration Trump.

«Il y a des maladies qui pourraient même surgir et se répandre aux États-Unis sans que l'on s'en aperçoive en l'absence d'un système de surveillance adéquat, avertit Antoine Flahault. Certains spécialistes craignent des flambées de fièvres hémorragiques de type Ebola, avec des dizaines de milliers de cas. Par

COMING SOON

BIRDZILLA



CHAPPATTE, «INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE», 7/10/2005

ailleurs, un épisode mal maîtrisé de grippe aviaire (de souche H5N1) sévit actuellement en Amérique du Nord. Là aussi, le retrait des financements du CDC et des NIH pourrait avoir des effets dommageables sur la netteté de l'image épidémiologique. Il n'est pas exclu, en effet, que ce virus mute et devienne capable de se transmettre d'humain à humain. Cela deviendrait alors une grippe potentiellement très dangereuse. Sans parler de l'épidémie de rougeole qui bat des records cette année, par manque de couverture vaccinale.»

Un succès en sursis Cette évolution est d'autant plus dommageable que la santé publique est un des domaines qui a le plus réussi ces dernières décennies.

«On a doublé l'espérance de vie en un siècle, ce qui est du jamais-vu dans l'histoire de l'humanité, souligne Antoine Flahault. Et il n'y a pas un pays de la planète qui n'ait pas bénéficié de ce succès. On a réussi à éradiquer la variole en 1980, une maladie qui a causé la mort de 300 millions de personnes durant le seul XX^e siècle. Soit plus que toutes les famines et les guerres réunies. On a diminué de 50% la mortalité des moins de 5 ans depuis 1990, essentiellement dans les

pays les plus pauvres. On s'est presque débarrassés de la poliomyélite aussi, mais les efforts visant à éteindre les derniers foyers du virus s'avèrent être aussi les plus difficiles.»

Le paludisme, qui sévissait autrefois jusqu'en Suède, a été éliminé dans nos sociétés modernes et recule, année après année, dans les pays du Sud, essentiellement en Afrique subsaharienne, qui regroupe les pays les plus pauvres de la planète. Un nouveau programme, avec des vaccins (le RTS,S/AS01 et le R21/Matrix-M) recommandés pour les enfants, promet d'accélérer encore le mouvement.

«Toutes ces projections sont très vertueuses et on n'imagine pas le fardeau social et surtout économique que ces maladies auraient fait peser sur le monde si elles n'avaient pas été combattues aussi efficacement, argue Antoine Flahault. Et ce résultat positif, qui profite à tout le monde, aux pays riches comme aux pays pauvres, on le doit à la solidarité entre les nations. Sans cela, on n'y serait jamais parvenus.»

LE ROULEAU COM-PRESSEUR DE TRUMP EST D'AUTANT PLUS DÉSASTREUX QUE LA SANTÉ PUBLIQUE EST UN DES DOMAINES QUI A LE PLUS RÉUSSI CES DERNIÈRES DÉCENNIES.

AIDE HUMANITAIRE

«INVESTIR DANS LES RÉFUGIÉS EST UNE NÉCESSITÉ SOCIÉTALE»

LE HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS RÉDUIT SÉVÈREMENT LA VOILURE À LA SUITE DE COUPES BUDGÉTAIRES.

LES CONSÉQUENCES SERONT DOULOUREUSES POUR LES RÉFUGIÉS DONT LE NOMBRE NE FAIT QU'AUGMENTER.



Karl Blanchet

Professeur et directeur du Centre d'études humanitaires de la Faculté de médecine

Formation: Après un master à l'École des hautes études en santé publique à Rennes, il obtient en 2012 un Doctorat en santé publique à l'Université de Salford (Royaume-Uni).

Parcours: Il est engagé en 1997 par l'ONG Handicap International et y dirige les programmes pour le Rwanda, le Mali et le Cambodge. En 2019, il est nommé professeur au Département de santé et médecine communautaire (Faculté de médecine) et directeur du Centre d'études humanitaires.

En juin dernier, à cause des coupes budgétaires brutales dont il est la cible, le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations unies (HCR), basé à Genève, a été obligé de supprimer 3500 postes à travers le monde et de réduire de moitié les populations qui pourront bénéficier de ses programmes d'aide. En juillet, la même organisation internationale informe qu'elle et ses partenaires se mobilisent pour répondre aux besoins urgents des 150 000 nouveaux réfugiés qui sont arrivés au Bangladesh au cours des dix-huit derniers mois. Ainsi est résumée l'impossible équation que doit désormais résoudre l'aide humanitaire internationale: faire plus, beaucoup plus, avec moins, beaucoup moins.

Karl Blanchet, professeur et directeur du Centre d'études humanitaires (Faculté de médecine) et coprésident du Conseil de la santé mondiale du World Humanitarian Forum, revient précisément du sud du Bangladesh où il est resté deux semaines à Cox's Bazar, le plus grand camp de réfugiés du monde. Là s'entassent plus d'un million de Rohingyas fuyant les violences et les persécutions dont ils sont la cible en Birmanie. Le chercheur genevois s'y est rendu dans le cadre d'InZone, un programme de l'Université de Genève qui vise à offrir un accès à l'enseignement supérieur aux personnes vivant dans des contextes de conflit et de crise. Ce programme est déjà implanté dans les camps de Kakuma, au nord du Kenya, dans celui d'Azraq, en Jordanie, à Niamey et Diffa, au Niger. Il étend désormais ses activités à Cox's Bazar.

«*J'y ai supervisé la mise en œuvre d'un cours que nous avons commencé à donner et qui vise à former des personnes réfugiées à mieux gérer les situations sanitaires, telles que les épidémies*», explique Karl Blanchet. En tout, le camp abrite plus d'un million de Rohingyas. Le Bangladesh ne veut pas les intégrer et la Birmanie ne veut plus en entendre parler. En plus de vivre dans des conditions précaires, ils risquent de

perdre leur passeport, leur identité nationale, leurs droits. Les services de santé offerts par les organisations nationales et internationales sont de qualité mais les coupes budgétaires menacent la vie de milliers de personnes.

Arbitrages importants «*Le problème est le même partout*, remarque Karl Blanchet. *Les opérateurs humanitaires vont être obligés d'effectuer des arbitrages importants. Quelles zones géographiques faut-il couvrir et quels types de services faut-il fournir? De quelles maladies faut-il s'occuper en priorité? Combien de temps faut-il rester dans un pays où éclate un conflit avant de laisser la gestion de la situation à d'autres acteurs?* Ce qui est sûr, c'est que la dégradation des conditions de vie dans les camps de réfugiés risque d'être catastrophique.» L'une des tâches d'une agence comme le HCR consiste à mettre en place des services de santé publique qui préviennent l'apparition et la propagation d'épidémies, des mesures d'autant plus essentielles que dans ces lieux, la densité de population est très importante. Si elle ne peut plus le faire, les maladies contagieuses, y compris celles dont on pensait s'être débarrassés, risquent d'échapper à tout contrôle. Dans le contexte actuel, le système d'aide humanitaire, au lieu de les prévenir, devra réagir aux problèmes sanitaires lorsqu'ils surviendront. «*Mais réagir coûte beaucoup plus cher que prévenir*, avertit Karl Blanchet. *Et une telle stratégie obtient des résultats nettement plus incertains.*»

Par ailleurs, affaiblir le HCR envoie un signal très négatif aux pays hôtes – pas toujours les plus riches – qui abritent les camps de réfugiés et de migrants et consacrent en général beaucoup d'argent et d'énergie à cette activité. Le Kenya, par exemple, a déjà menacé plusieurs fois au cours des cinq dernières années de fermer le camp de Kakuma où vivent près d'un million de personnes originaires d'une vingtaine de pays. Jusqu'à présent, les pressions internationales l'en ont dissuadé. Privé d'une grande partie de ses

L'INTÉGRATION DES PERSONNES RÉFUGIÉES DANS LA SOCIÉTÉ POURRAIT COMBLER DES LACUNES EN TERMES DE RESSOURCES HUMAINES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.

moyens, le HCR n'aura peut-être plus assez de poids dans les négociations visant à convaincre les pays hôtes de continuer à assurer une protection aux réfugiés.

«Si l'on ajoute à cela les politiques anti-migratoires qui se durcissent un peu partout dans le monde – spécialement aux États-Unis avec les programmes ICE qui défrayent la chronique – le message qui est envoyé au monde par ces partis populistes est clair, estime Karl Blanchet. Ce n'est plus la peine d'investir dans les personnes réfugiées et les migrants. Alors qu'en réalité, c'est une nécessité sociétale. Protéger ces populations est un devoir pour nous, mais comporte maintenant un risque opérationnel considérable qui se double d'un risque politique maximal.»

L'intégration, la solution Cette situation délétère risque aussi de toucher les programmes menés par le HCR ainsi que par l'Office international des migrations (OIM) visant à promouvoir l'intégration des réfugiés et des migrants dans les populations des pays hôtes. *«L'intégration, c'est la meilleure solution, analyse Karl Blanchet. Cela revient bien moins cher que de 'parquer' les gens dans des camps pour des durées indéterminées. En Jordanie, par exemple, certaines personnes vivent dans le camp d'Azraq depuis trente ans. Quatre générations se succèdent parce qu'il n'y a pas d'autre solution pour elles. Aucun pays ne veut les accueillir.»*

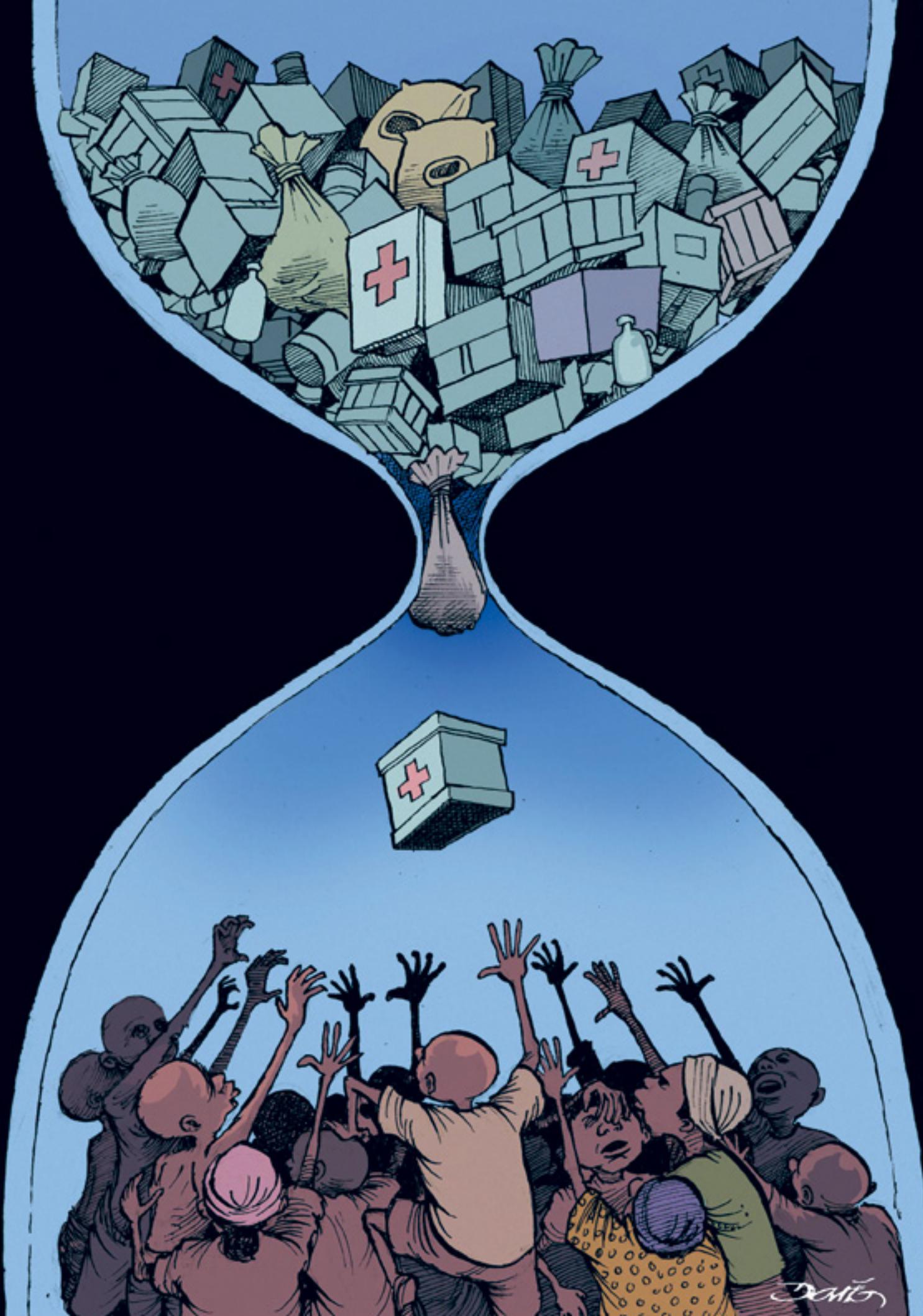
L'intégration des personnes réfugiées dans la société, tant crainte par les pays hôtes, pourrait pourtant rendre des services, comme combler des lacunes en termes de ressources humaines sur le marché du travail. De nombreuses expériences, notamment en Colombie, en Iran, en Jordanie ou encore au Portugal, ont montré que cela pouvait se traduire par des bénéfices réels. En Grèce, les réfugiés ont même eu accès à des appartements plutôt qu'à des camps et à des programmes de distribution d'argent liquide plutôt qu'à de la nourriture. *«Et cela a donné d'excellents résultats», note le chercheur.*

Nouvelle alliance internationale Le retrait généralisé des États-Unis de l'aide internationale n'affecte pas, pour l'instant, directement les activités de l'Université de Genève dans le domaine de l'humanitaire. Aussi bien le Centre d'études humanitaires qu'*InZone* travaillent avec les autorités cantonales et municipales genevoises qui sont engagées dans les programmes de recherche et de formation pour de nombreuses années.

Sur le terrain, on sent néanmoins des tensions. Le HCR demande par exemple de plus en plus aux chercheurs et chercheuses d'intervenir dans les camps de réfugiés. C'est d'ailleurs pour répondre à ces requêtes que des universités du monde entier ont mis sur pied une nouvelle alliance internationale, la Global University Academy, à la gouvernance de laquelle contribue fortement l'Université de Genève à travers son programme *InZone*. Le projet vise essentiellement à fournir des formations aux personnes réfugiées.

Le Centre d'études humanitaires resserre également ses liens avec les pays du Golfe, en particulier le Qatar, lequel joue un rôle déterminant dans la diplomatie humanitaire. Karl Blanchet collabore notamment avec l'Université Hamad Bin Khalifa à Doha pour mettre sur pied des cours en diplomatie humanitaire à destination des étudiants de la région (Palestine, Syrie, Yémen, Soudan, etc.).

«Doha est un peu la troisième capitale diplomatique humanitaire, après New York et Genève, explique Karl Blanchet. L'avantage des académiques du Qatar, c'est qu'ils ont accès à toute la région et à des groupes «atypiques» comme le Hamas en Palestine, les Houthis au Yémen ou encore les talibans d'Afghanistan pour les négociations humanitaires. C'est intéressant car il faut pouvoir parler avec tout le monde, ne serait-ce que pour négocier des accès à certaines populations pour des raisons médicales ou humanitaires. En retour, les Qatars sont intéressés par la capacité de la place genevoise à pouvoir négocier des situations importantes. Il y a donc une sorte d'échange de connaissances, de savoir-faire et de bonnes pratiques.»



HISTOIRE

LE MULTILATÉRALISME, ENFANT DE VIENNE

AUX YEUX DE L'HISTORIENNE OLGA HIDALGO-WEBER, LES DIFFICULTÉS QUE CONNAÎT AUJOURD'HUI **L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES** NE DOIVENT PAS FAIRE OUBLIER LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS LES PREMIERS PAS DE LA COLLABORATION INTERNATIONALE, DANS LE CADRE DU CONGRÈS DE VIENNE DE 1815.



**Olga
Hidalgo-Weber**
Chargée de cours
au Global Studies
Institute

Formation: Licence en histoire (1994), puis DEA (2007) à l'Institut universitaire de Hautes études internationales. Doctorat en histoire générale à la Faculté des lettres de l'UNIGE (2015).

Parcours: Fonctionnaire internationale à l'Unesco entre 1995 et 2004, elle rejoint l'UNIGE en 2008, en tant qu'assistante de recherche et d'enseignement. Elle reçoit le prix Francis Blanchard 2015 et le prix Robert Harvey 2016 pour sa thèse. Ses travaux portent sur l'histoire politique et sociale de la Grande-Bretagne, l'histoire de l'Europe, les organisations internationales, l'évolution des mémoires historiques et les questions de paix au XX^e siècle.

Ce n'est sans doute pas comme ça que l'empereur des Français voyait les choses. Mais, bien malgré lui, Napoléon a ouvert la voie à une nouvelle façon d'envisager les relations internationales, caractérisée par la coopération entre États. C'est en effet lors du Congrès de Vienne, censé rétablir la paix sur le Vieux-Continent après deux décennies de guerres napoléoniennes, que sont posées les bases du multilatéralisme. En septembre 1814, membres de familles royales, chefs de missions diplomatiques, accompagnés par des chevaliers de l'ordre de Malte, des représentants de juifs d'Allemagne, des militants en faveur de l'abolition de l'esclavage et une pléiade de pacifistes se rassemblent sur les rives du Danube pour régler le sort du vaincu, mais aussi pour dessiner les contours d'un nouvel ordre international fondé sur une paix durable.

«Depuis la nuit des temps, une partie de l'humanité passe son temps à se faire la guerre, tandis qu'une autre réfléchit à la manière de pacifier le monde, précise Olga Hidalgo-Weber, chargée de cours au Global Studies Institute. *La volonté de garantir la paix du système international est donc loin d'être une idée neuve. Certains érudits y réfléchissent dès le Moyen Âge, des juristes s'emparent aussi très tôt de la question, avant que le philosophe des Lumières Emmanuel Kant y consacre en 1789 un essai, Vers la paix perpétuelle, dans lequel il esquisse un ordre juridique et politique international fondé sur la raison. Le vrai tournant, cependant, c'est le Congrès de Vienne.»* Lors de ces dix mois de vifs échanges, de débats et de plaidoiries passionnés se crée en effet un climat de négociations et un système d'équilibre des forces qui perdure au-delà des limites de l'événement. Tout au long du siècle qui suit, chaque fois que l'ordre établi à Vienne est bousculé, les ambassadeurs des grandes puissances se réunissent pour s'efforcer de trouver une issue pacifique à la crise. Par ailleurs, on est alors à l'aube de la Révolution industrielle. Avec l'invention de la machine à vapeur, le développement de l'industrie et des échanges, le monde s'agrandit soudain. Et pour permettre au commerce de donner sa pleine mesure, il faut s'organiser et collaborer par-delà les frontières nationales.

Cette volonté se manifeste par la création, décidée à Vienne, de la Commission permanente pour la libre navigation sur le Rhin (1815), suivie en 1856 par une structure

similaire pour le Danube. Neuf ans plus tard, c'est l'Union télégraphique internationale, première organisation internationale permanente, qui voit le jour à Genève. En 1874, l'Union postale internationale pose ses valises à Berne, ville où est signée en 1890 la Convention internationale sur le transport ferroviaire de marchandises. Les microbes ne s'arrêtant pas aux frontières, les États européens fondent un Office international de santé publique (1904) et un Office international d'hygiène publique (1907), tous deux basés à Paris.

«Ces institutions pionnières, essentiellement techniques, sont extrêmement importantes pour le développement du multilatéralisme, explique Olga Hidalgo-Weber. Elles posent les bases de la coopération internationale en permettant de maintenir le dialogue entre les nations sur un certain nombre de sujets en dépit des aléas politiques. De fait, elles contribuent activement au maintien de la paix.»

Mais cela ne suffit pas. Les conflits deviennent même de plus en plus meurtriers. À Solférino (1859) et plus encore à Gettysburg (1863), l'artillerie moderne cause des ravages d'une ampleur inédite dans les rangs des fantassins. La prise de conscience qui en découle débouche d'abord sur la ratification de la Première Convention de Genève, en 1864, puis la fondation de la Croix-Rouge internationale en 1876, qui ouvrent la voie de l'aide humanitaire. Ensuite, une Cour permanente d'arbitrage en cas de conflit armé est créée à la suite de la première conférence de La Haye en 1899 et marque le début des efforts légalistes et juridiques en vue de régler les conflits internationaux.

Éviter les carnages L'énorme traumatisme engendré par «la der des ders» et ses 20 millions de morts permet de franchir un cap de plus. *«Vers la fin du conflit, explique Olga Hidalgo-Weber, les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne mettent en place des comités pour réfléchir à la création d'une organisation qui permettrait d'éviter que de tels carnages se reproduisent. Ce mouvement, qui jouit d'un soutien croissant dans certains cercles (pacifistes, universitaires), rassemble des juristes, des philosophes, des personnalités publiques et quelques hommes politiques.»*

Les choses s'accélèrent avec Thomas Woodrow Wilson. Le 28^e président des États-Unis use, après l'entrée en guerre de son pays en 1917, de toute son influence pour concrétiser

son grand dessein: la création d'une organisation mondiale vouée au maintien de la paix dont il dessine les contours en 1918 dans un discours devant le Congrès américain.

Crée dans le cadre du Traité de Versailles en 1919, la Société des Nations (SDN) ouvre ses portes l'année suivante sur les bords du Léman. Elle marque une rupture fondamentale en prônant la négociation collective plutôt que la diplomatie secrète qui avait cours durant les siècles précédents – et que le président américain honnissait plus que tout. Mais elle porte aussi en son sein les germes qui conduiront à sa dissolution en 1946: l'absence des États-Unis, qui n'ont pas ratifié le Traité de Versailles, l'impossibilité de recourir à des forces armées en propre pour faire appliquer ses résolutions et un système de prise de décision à l'unanimité. Ce dernier ne laisse d'autre recours aux nations condamnées par la communauté internationale que de quitter l'institution (ce que feront le Japon, l'Italie et l'Allemagne) ou de s'en voir exclues (ce qui sera le cas de l'URSS).

Indéniable échec «Tous ces facteurs ont sans doute hypothéqué les chances de réussite de l'organisation, concède Olga Hidalgo-Weber. On ne peut pas nier son échec politique mais il ne faut pas pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain. Tout le travail accompli durant l'entre-deux-guerres n'a pas été vain et, contrairement à ce qu'on a souvent prétendu, les États-Unis y ont largement contribué.»

Bien que non membres de la Société des Nations, plusieurs experts américains participent

en effet aux nombreuses commissions créées au sein de la SDN. Les grandes fondations philanthropiques telles que Rockefeller, la Dotation Carnegie ou encore le Twentieth Century Fund sont elles aussi très actives dans le financement de programmes spécifiques, notamment dans le domaine de la santé publique. Pendant la Seconde Guerre mondiale, certains organes clés de l'institution sont même transférés sur le sol américain, comme la Commission économique et financière, accueillie à Princeton pendant toute la durée du conflit.

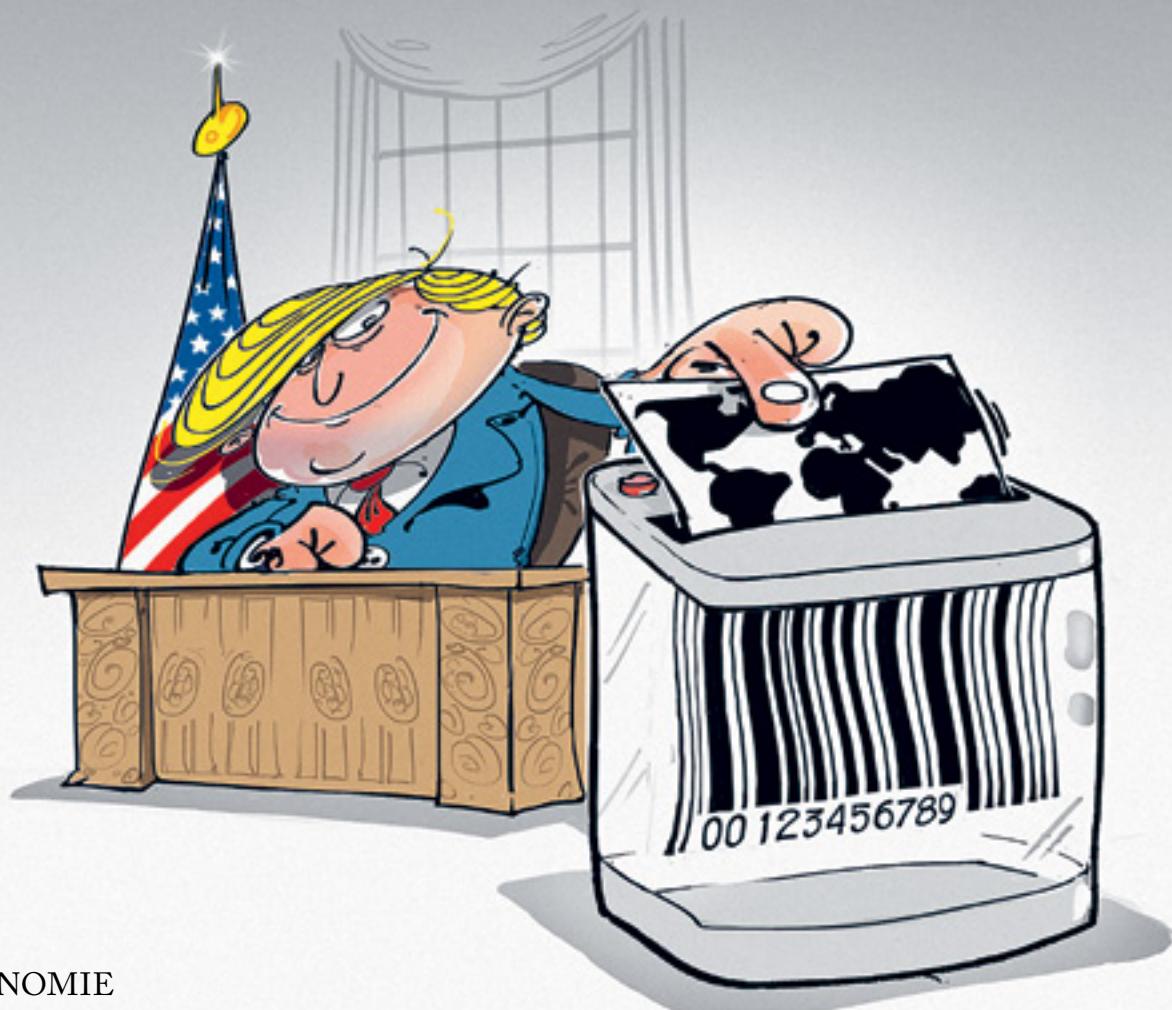
Bien qu'inapte à juguler les tensions qui ont conduit à l'embrasement général de 1939, la SDN a néanmoins agi avec efficacité dans d'autres conflits mineurs comme dans celui opposant la Finlande et la Suède à propos des îles Åland ou dans celui entre la Colombie et le Pérou concernant le territoire de Léticia. Elle a par ailleurs su tirer profit du blocage politique dont elle était victime pour

diversifier ses activités. La création d'un Office des réfugiés a ainsi permis la mise en place du fameux «passeport Nansen» dont ont profité de nombreux réfugiés apatrides. Des efforts importants ont également été consentis dans le domaine sanitaire ou en matière de culture et d'éducation. L'octroi de mandats aux grandes puissances occidentales sur les territoires anciennement sous domination allemande ou ottomane marque, quant à lui, une première étape sur le chemin de la décolonisation en obligeant les mandataires à rendre des comptes tout en offrant une tribune internationale aux populations colonisées.

«Ces années ont aussi permis d'installer une culture de travail commune, ajoute Olga Hidalgo-Weber. C'est sous l'égide de la SDN que se construit la bureaucratie internationale, un domaine où tout est à faire, ainsi que le statut spécifique pour les fonctionnaires internationaux qui, après avoir prêté serment, ne sont plus redevables à leur pays d'origine mais à l'agence qui les emploie. Ces acquis serviront de fondements à l'Organisation des Nations unies (ONU) lorsqu'il s'agira une nouvelle fois de reconstruire le monde après 1945.»

«TOUT LE TRAVAIL DE LA SDN DURANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES N'A PAS ÉTÉ VAIN ET, CONTRAIREMENT À CE QU'ON A SOUVENT PRÉTENDU, LES ÉTATS- UNIS Y ONT LARGEMENT CONTRIBUÉ.»

Birmanie, à Gaza ou encore en Iran. «Nous sommes confrontés à une forme d'impasse, concède Olga Hidalgo-Weber. De plus en plus de voix plaident aujourd'hui pour une refonte de l'ONU mais l'absence de consensus international sur la question et le droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité empêchent toute réforme en profondeur. Tout n'est cependant pas perdu. Dans les couloirs de l'ONU, beaucoup d'échanges fructueux se font encore de manière officieuse. Cela fait plus d'un siècle que les nations ont compris qu'elles avaient un intérêt à collaborer. Les acquis sont nombreux, en matière juridique, scientifique, humanitaire et même politique et il serait déraisonnable de tout rejeter en masse. Cela étant, pour relever les défis qui nous attendent, il faudra sûrement inventer de nouveaux modèles, notamment en accordant davantage de place à la société civile, comme aux partenariats public-privé qui, à mon sens, seront des acteurs clés dans les décennies à venir.»



ÉCONOMIE

L'OMC À LA CROISÉE DES CHEMINS

SYMBOLE DE LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES AU COURS DE CES TROIS DERNIÈRES DÉCENNIES, L'ORGANISATION HÉRITIÈRE DES ACCORDS DU GATT TRAVERSE UNE GRAVE CRISE EXISTENTIELLE. **MINÉE PAR LES COUPS DE BOUTOIR DE L'ADMINISTRATION AMÉRICAINE, ELLE DOIT SE RÉINVENTER SI ELLE ENTEND SURVIVRE.**

Les temps changent. Il y a 25 ans de cela, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), emblème d'une globalisation florissante, constituait le cœur de cible des mouvements altermondialistes. À Seattle comme à Genève, la rue réclamait la mise à mort du monstre ultralibéral. Une revendication que même le très sage Parlement cantonal genevois reprenait en partie à son compte en exprimant publiquement son opposition à toute tentative de renforcement de l'organisation. Depuis, de l'eau a coulé sous les ponts. Et même ses plus farouches opposants s'accordent aujourd'hui à dire que l'institution logée dans les murs du Centre William Rappard est un moindre mal par rapport à la loi du plus fort instaurée par l'actuel locataire de la Maison-Blanche. Le problème, c'est qu'entre-temps, l'OMC a perdu quelques plumes.

Lâché par les États-Unis, son principal moteur jusque-là, le gendarme de l'économie mondiale est paralysé par

l'effritement de ses structures d'arbitrage, dans lesquelles les juges sont désormais aux abonnés absents. Pire: les mesures douanières annoncées au printemps par Donald Trump risquent de faire voler en éclats un des principes fondateurs du système commercial multilatéral, celui de la clause dite «de la nation la plus favorisée», qui empêche un pays d'accorder des traitements différents à ses partenaires. La bête n'est pourtant pas encore tout à fait morte. Et elle pourrait même trouver dans la crise actuelle l'opportunité de se réinventer. Le point sur la question avec Marcelo Olarreaga, professeur à la Faculté d'économie et de management.

Créée le 1^{er} janvier 1995 à Genève, l'OMC, qui compte aujourd'hui 166 États membres, est l'héritière du système financier international bâti à la fin de la Deuxième Guerre mondiale en vue de favoriser la reconstruction et le développement des pays touchés par le conflit.

Plusieurs instruments Pour y parvenir, plusieurs instruments sont alors mis sur pied. La Banque mondiale, qui a pour vocation de lutter contre la pauvreté en apportant des aides, des financements et des conseils aux États en difficulté, et le Fonds monétaire international, dont le but est d'assurer la stabilité des finances de la planète en fournissant des crédits aux pays en difficulté, voient ainsi le jour en juillet 1944, lors de la Conférence de Bretton Woods.

À défaut de s'entendre sur l'établissement d'une Organisation internationale du commerce, une vingtaine de pays signent trois ans plus tard l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Destiné à harmoniser les politiques douanières des États signataires, le texte porte alors sur 45 000 réductions tarifaires, soit près d'un cinquième du commerce mondial de l'époque.

«L'objectif des pays signataires était de mettre de l'ordre dans le vaste tissu d'accords bilatéraux qui existaient dans le monde à l'époque, précise Marcelo Olarreaga. Le multilatéralisme est souvent décrié parce qu'il permettrait aux puissants de dicter leur loi aux plus faibles en matière de commerce. On ne peut pas nier qu'il y a un peu de cela, mais le multilatéralisme profite aussi aux petits. À ceux avec qui personne ne souhaite signer un accord commercial et qui souffriraient de son absence. C'est l'esprit de l'article 1 du GATT, la fameuse clause de la nation la plus favorisée qui stipule que toute concession octroyée à un pays tiers doit être garantie à tous les autres pays signataires du traité et qui a depuis été progressivement élargie à l'ensemble de la planète.»

Faire avancer la machine Permettant de stabiliser les échanges et de prévoir de manière plus claire les flux commerciaux, le GATT ne concerne toutefois que le secteur des biens. Et c'est dans la perspective d'y adjoindre d'autres

secteurs économiques comme les services, l'agriculture, la pêche ou la propriété intellectuelle que l'OMC est finalement fondée en 1995. Pour faire avancer la machine, des réunions interministérielles sont périodiquement agendées (les célèbres rounds), avec des résultats qui n'ont pas toujours été à la hauteur des succès escomptés.

En 1998, lors du cycle dit «de Singapour», l'éventualité d'introduire des dispositions au sein de l'OMC sur le droit du travail est ainsi discutée. Proposition qui est rejetée au motif que le sujet doit rester la prérogative de l'Organisation internationale du travail, l'OMC se cantonnant à réglementer le commerce.

«Ce choix n'était pas dénué de sens, analyse Marcelo Olarreaga, mais il a en quelque sorte introduit le ver dans la pomme en alimentant de nombreuses tensions. Les décisions prises par chaque État en matière de législation du travail ont en effet des conséquences sur la valeur des concessions accordées en matière commerciale.»

Typiquement, lorsqu'un pays choisit d'augmenter le salaire minimum à l'intérieur de ses frontières, le coût de la production locale va automatiquement s'élèver, ce qui va se traduire par une hausse des importations et une baisse des exportations. Or, il n'existe actuellement aucun moyen au sein de l'OMC pour rééquilibrer la situation à moins de renégocier l'ensemble des accords.

«Ce manque d'agilité, poursuit le spécialiste, est préjudiciable dans la mesure où cela entrave toute tentative de réforme dans le domaine social ou environnemental à l'échelle nationale. Idéalement, il faudrait pouvoir renégocier automatiquement le contenu des concessions octroyées à l'international lorsqu'on modifie des règles nationales qui impactent l'économie mais cela n'est malheureusement pas à l'ordre du jour pour l'instant.»



**Marcelo
Olarreaga**

Professeur à la Faculté d'économie et de management

Formation: Après un Master of Arts en économie internationale à l'Université de Sussex (1992), il obtient un doctorat en économie à l'UNIGE (1996).

Parcours: Professeur d'économie à l'UNIGE depuis 2007, il a travaillé pendant plus de dix ans pour la Banque mondiale, puis à l'Organisation mondiale du commerce. Membre du Centre for Economic Policy Research à Londres, il a été professeur invité ou chercheur associé dans de nombreuses universités et centres de recherche, en France, en Uruguay, en Bolivie, en Belgique et en Suisse.

LE GENDARME DE L'ÉCONOMIE MONDIALE EST PARALYSÉ PAR L'EFFRITEMENT DE SES STRUCTURES D'ARBITRAGE, DANS LESQUELLES LES JUGES SONT DÉSORMAIS AUX ABONNÉS ABSENTS.

Les décisions prises à Seattle en 1997 et à Genève en 1999, présentées comme favorables aux pays en voie de développement et qui se sont rapidement avérées biaisées en faveur des pays riches, font, quant à elles, l'objet de vives critiques, y compris de la part de l'opinion publique.

«Le fou assis à la table» Lancé en 2002, le cycle de Doha est censé apporter une solution au problème. Mais les négociations s'enlisent rapidement avant d'être totalement bloquées par les États-Unis. Mécontente de certaines décisions concernant le grand rival chinois, taxées «d'activisme judiciaire», l'administration Obama durcit encore le ton dans les années suivantes en bloquant la nomination de certains juges au sein du fleuron de l'OMC, à savoir la cour d'appel chargée du règlement des différends. Une politique que Donald Trump accentue durant son premier mandat avant de suspendre le versement de la contribution financière américaine à l'OMC pour 2024 et 2025, puis de lancer sa folle croisade ciblant les droits de douane.

Dans un tel contexte, les négociations sont désormais au point mort. Les deux derniers rounds débouchent sur de très maigres résultats et il n'y a sans doute pas d'avancée majeure à attendre du prochain rendez-vous, fixé en 2026 au Cameroun. Mais si la situation est grave, elle n'est pas totalement désespérée.

D'abord, parce que si les États-Unis ont tourné le dos au rôle de moteur qu'ils jouaient traditionnellement au sein de l'OMC, ils en font toujours partie. Mieux, ils ont répondu aux demandes de consultation déposées par la Chine en février, conformément aux règles de l'institution, signe que Washington lui accorde encore un certain crédit.

Directrice de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala a, de son côté, rappelé en avril dernier que depuis le blocage de l'organe d'appel de l'institution, 41 litiges ont malgré tout été tranchés en première instance, chiffre supérieur à ceux qui ont fait l'objet d'un appel «dans le vide» et qui sont donc non résolus.

«L'OMC A ÉDICTÉ UN CERTAIN NOMBRE DE RÈGLES QUI PERMETTENT À L'ÉCONOMIE MONDIALE DE FONCTIONNER AVEC CERTITUDE. ET CETTE CERTITUDE A UNE VALEUR ÉNORME.»

Elle a également insisté sur le fait que, malgré l'offensive protectionniste de Donald Trump, 74% des échanges de marchandises dans le monde respectent toujours le sacro-saint principe «de la nation la plus favorisée».

À cela s'ajoute le fait que pour contourner les manœuvres américaines, une cinquantaine de pays – dont ceux de l'Union européenne ainsi que la Chine et la Suisse – ont mis sur pied une instance d'arbitrage alternative (le Multi-Party Interim Appeal Arbitration Arrangement/MPIA) représentant près de 90% du commerce mondial et qui fonctionne aujourd'hui sans entrave.

«Peut-être que Mme Okonjo-Iweala a raison de penser que la crise actuelle est une opportunité pour l'OMC de se réinventer, commente Marcelo Olarreaga. Mais ce qui me semble en tout cas certain, c'est que l'OMC est parvenue à édicter un certain nombre de règles qui permettent à l'économie mondiale de fonctionner avec certitude et que cette certitude a une valeur énorme, notamment pour des petits pays comme la Suisse. Pour la communauté internationale, la voie la plus sage consiste donc, à mes yeux, à continuer à se comporter de manière décente et à respecter les règles du jeu actuelles en s'efforçant de limiter les échanges avec le fou qui s'est récemment assis à la table familiale.»

TEXTES FONDATEURS

LA «MYTHOLOGIE ONUSIENNE» EN QUESTION

DANS SON DERNIER LIVRE, AURORE SCHWAB EXPLORE L'EXISTENCE POTENTIELLE D'UNE «MYTHOLOGIE ONUSIENNE» – UN ENSEMBLE DE VÉRITÉS PARADIGMATIQUES STRUCTURANT L'HISTOIRE GLOBALE AUTOUR **DE LA DIGNITÉ, DE L'ÉGALITÉ ET DE LA LIBERTÉ.**



Aurore Schwab

Chercheuse au Global Studies Institute (GSI)

Formation: Elle est titulaire d'un Master et, en 2016, d'un Doctorat en histoire et anthropologie des religions à la Faculté des lettres.

Parcours: Après avoir dirigé le certificat de formation continue «Religions et Gouvernance globale: comprendre, négocier et gérer la diversité culturelle et religieuse», elle est engagée à l'Institut d'études globales en 2020. En 2018, elle est lauréate du prix Fritz Stolz, pour des thèses d'excellente qualité en sciences des religions.

Les textes onusiens ont aujourd'hui une portée inégalée. La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), par exemple, disponible dans plus de 500 langues, figure dans le *Livre Guinness des records* comme le document non religieux le plus traduit au monde. Un document dans lequel chacun peut se reconnaître et qui proclame sur six pages que tous les êtres humains, quels que soient leur lieu de vie ou leur identité, disposent des mêmes droits et libertés. Ce texte, bien qu'il ne soit pas universellement respecté, loin de là, a façonné le monde en contribuant à créer un idéal de coexistence pacifique, dans lequel les individus seraient protégés de la cruauté possible – et souvent avérée – des États et des puissants. Pour autant, la DUDH et les autres déclarations de l'ONU auraient-elles contribué à fonder une «mythologie onusienne», comme le suggère la question en titre de l'ouvrage récent (*Une Mythologie onusienne?*) d'Aurore Schwab, chercheuse à l'Institut d'études globales (GSI)?

«Mon livre est une réflexion exploratoire, avertit d'emblée la chercheuse, docteure en histoire des religions. Et mon questionnement n'aboutit pas à la conclusion qu'il existerait une mythologie onusienne à proprement parler. Les textes de l'ONU, en effet, ne suivent pas la structure narrative des mythes, avec le récit de hauts faits de héros, de divinités ou d'autres demi-dieux. Mais on peut malgré tout retrouver des analogies entre les deux.»

Ainsi, pour celle qui est antiquisante de formation, les divinités dans la mythologie grecque ne sont pas seulement des êtres surhumains. On peut également les associer à des principes, que l'on retrouve dans les droits humains. Thémis, par exemple, est une déesse qui personnifie l'équité.

Elle donne naissance à trois sœurs, Eunomie, qui est la justice humaine dans son aspect légal, Dikè, qui est la justice humaine dans ses aspects moraux et pénaux et enfin Irène, qui incarne la paix.

Par ailleurs, les mythes, qui nous apparaissent aujourd'hui comme peu rationnels ou empreints de merveilleux, étaient dans l'Antiquité pris au sérieux – sans que cela exclue pour autant l'humour. On les mobilisait à de multiples occasions, notamment à des fins diplomatiques lors de la rencontre avec d'autres peuples. On retrouve le même sérieux dans les textes de l'ONU qui ont parfois demandé des années pour être produits et qui sont le fruit de consensus obtenus de haute lutte. Le moindre mot, la moindre virgule compte.

**LES DIVINITÉS
DE LA MYTHOLOGIE
GRECQUE NE SONT
PAS SEULEMENT DES
ÊTRES SURHUMAINS.
ON PEUT ÉGALEMENT
LES ASSOCIER À DES
PRINCIPES QUE L'ON
RETRouve DANS LES
DROITS HUMAINS.**

Prolongement de la réalité «Je voulais montrer que les récits que l'être humain se raconte ne s'opposent pas à la réalité», précise Aurore Schwab. Ils en sont le prolongement. Contrairement à une idée reçue souvent invoquée pour écarter des discours considérés comme dérangeants ou sans fondement, le mythe prolonge une réalité historique et culturelle en l'amplifiant ou en la transposant dans l'imaginaire. On pourrait parler d'une forme d'extrapolation ou d'extension symbolique. Quant aux textes de l'ONU, bien qu'ancrés dans la réalité historique de la Seconde Guerre mondiale, ils reposent sur une volonté de paix universelle qui relève malgré tout d'un désir utopique – un aspect que l'évolution du monde actuel ne fait que souligner.»

Par souci de précision, plutôt que de mythologie onusienne, Aurore Schwab préfère dès lors parler de discours métanormatif onusien, c'est-à-dire un système de normes fondamentales qui guide l'établissement et l'évaluation d'autres normes. Son livre est avant tout une analyse

des procès-verbaux qui ont conduit à la rédaction des différentes déclarations fondamentales de l'ONU (en l'occurrence la DUDH et les deux pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels). Le travail se concentre particulièrement sur les droits humains relatifs aux femmes et aux religions (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discriminations fondées sur la religion ou la conviction).

Et cette analyse révèle que trois systèmes métanormatifs se chevauchent, se concurrencent et parfois se renforcent: celui des grandes religions, telles que le judaïsme, le christianisme, l'islam et l'hindouisme, celui des grandes idéologies, telles que le nationalisme, le socialisme, le communisme et le libéralisme, et celui des grands textes de l'ONU. Ces trois systèmes métanormatifs, écrit Aurore Schwab, font notamment appel à l'affirmation d'autorité, la dimension prescriptive et la volonté de façonner la pensée et le comportement des humains de façon durable. Ils prescrivent des normes qui constituent la coordination du groupe humain qui les produit, y compris les normes de production de nouvelles règles reconnues par le système lui-même. Une capacité métanormative, précisément, qui permet d'ailleurs au système et à ses acteurs de s'adapter à un contexte évolutif.

Généalogie des textes Le processus de genèse du dernier arrivé, le système onusien, est bien entendu influencé par les deux autres, puisqu'ils font partie des bagages des personnes ayant contribué à la rédaction des textes. À titre d'exemple, l'analyse «généalogique» des textes de l'ONU montre qu'à l'époque de la rédaction de la DUDH, le principal défenseur de la question de l'égalité entre hommes et femmes n'est pas le camp libéral. Un précurseur de la pensée libérale moderne comme John Locke, suivi plus tard par les penseurs des Lumières, estime en effet que l'homme est le maître de l'espace public et la femme la maîtresse de l'espace privé. Le problème, bien sûr, c'est que l'espace privé est inclus dans l'espace public, et non l'inverse, et que les lois, valables dans l'espace privé, sont produites dans l'espace public. Ce type de hiérarchie n'est pas remis en cause par le camp libéral lors des délibérations mais bien par le camp soviétique.

Par ailleurs, la présidente du Comité de rédaction de la DUDH, Eleanor Roosevelt, veuve de l'ancien président



américain Franklin D. Roosevelt, est longtemps favorable au maintien du mot *men* dans le premier article de la DUDH, qui parle, dans une première version, d'égalité *between all men*. Et ce sont la représentante indienne, la représentante brésilienne et les représentants de l'Union soviétique qui se sont battus pour le remplacer par *human*. En français, le mot homme est resté dans la version finale de la DUDH, pérennisant la confusion entre le genre masculin et l'espèce humaine.

Interdiction de l'avortement Cela dit, les tenants du libéralisme se sont battus pour des libertés fondamentales telles que celles d'expression, de conscience et de religion, des positions rarement soutenues par les Soviétiques ou les religieux.



Une Mythologie onusienne?

Généalogie textuelle des droits humains relatifs aux femmes et aux religions

Par Aurore Schwab,
Éditions Peter Lang,
296 p.



CHAPPATTE, «LE TEMPS», 11/5/2022

De longs débats ont également porté sur le fait d'évoquer ou non une origine divine de l'homme dans la DUDH. Un tel ajout, qui aurait de toute façon difficilement pu satisfaire toutes les religions du monde (incluant les polythéismes), a finalement été abandonné. Il aurait d'ailleurs probablement définitivement ruiné les aspirations universalistes du texte.

De manière intéressante, le représentant catholique du Chili de l'époque a combattu l'idée de mentionner l'origine divine de l'homme. Il s'est pour cela appuyé sur la constitution de son propre pays qui évite précisément d'évoquer la providence par souci de cohésion nationale et en particulier par respect pour les peuples autochtones qui ne se reconnaissent pas dans une telle déclaration. Un autre représentant du Chili a toutefois milité en faveur

de l'inscription de l'interdiction de l'avortement dans la DUDH, considérant que cet acte était un principe antiscientifique et contradictoire avec l'interdiction de priver un individu de sa vie. Les débats ont en effet tourné autour de la question de savoir si la vie était un droit absolu dès la fécondation ou plus tard dans le processus de gestation. Car dans l'esprit de nombreux religieux et croyants, la position antiavortement est perçue comme une évidence universelle. Il a donc fallu, une fois encore, de longues discussions pour leur faire comprendre que ce n'était pas le cas – et aboutir, faute de consensus, à la décision de ne pas inclure cette question dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.